

CONSEIL MUNICIPAL 27-06-2019

COMMUNE DE LARNAGE

L'an deux mil dix-neuf et le 27 Juin s'est réuni le conseil municipal de la commune de Larnage sous la présidence de Mr Osternaud Max Maire.

Etaient présents : Mrs Osternaud, Chirouze, Delhome, Roudier, Belle, Reist-Picard, Revol, Mmes Foucry-Gautier, Buit, Delhome, Poulénard, Prot, Girard, Montagnon

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Secrétaire de séance : Mme Foucry-Gautier

I-APPROBATION DU DERNIER CM

II-AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

1°-Rénovation du logement de la bouvate

Le montant total est estimé à 28000€HT. Le choix des entreprises a été validé.

2°-Loyer logement la bouvate

Après travaux le loyer sera fixé à 329.35€ mensuel.

3°-Révision des loyers selon indice.

La révision sera appliquée à tous les baux communaux à partir du 01-07-2019.

4°-Choix du prestataire cantine

La commune retient le prestataire « terres de cuisine ». La nouvelle formule sera orientée sur une sensibilisation au gaspillage. A la rentrée de septembre, les parents devront fournir des serviettes en tissu.

5°-Tarifs garderie

A compter du 01 septembre 2019, les tarifs pour la garderie sont les suivants :

Pour les enfants domiciliés à Larnage-Crozes : 1 enfant 180€, 2 enfants 250€, 3 enfants 330€.

Pour les enfants domiciliés hors commune : 1 enfant 220€, 2 enfants 290€, 3 enfants 360€.

6°-Création d'un poste permanent d'adjoint administratif

7°-Création d'un poste temporaire d'adjoint administratif

8°-Régularisation chemin consorts Robin rajouter la parcelle D865.

III-AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

Questions diverses

-Le conseil est favorable à la nomination d'un agent chargé des fonctions d'inspection, une convention sera signée avec le centre de gestion

-Les effectifs du RPI pour la rentrée de septembre 2019 sont de 178 élèves.

Séance levée à 22h30

Le Maire
Max Osternaud